

siret : 200 086 676 00026

Mairie de **VILLIERS-EN-BIERE - 77190**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
N° 2024-007**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-huit heures, le Bureau Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Bobitaine – Milly la Forêt sous la présidence de Monsieur Thierry FLESCHE, Président

Etaient présents :

Monsieur Thierry FLESCHE – **Président** - Monsieur Francis GUERRIER, **1^{er} Vice-Président** –, Madame Espérance VIEIRA **2^{ème} Vice-Présidente** ;, Monsieur Alain THIERRY **4^{ème} Vice-Président**, -

Ont donné des pouvoirs : 0

Etaient Absents : Monsieur Gérard ROUX **3^{ème} Vice-Président** (excusé) - Monsieur Jacky SEIGNANT ; **5^{ème} Vice-Président** (excusé)

Nbre membres en exercice : 6 - Présents : 4 - qui ont pris part à la délibération : 4 - Date affichage et de convocation : 13/03/2024

Suite à la délibération N° 2020/017 du 23/09/2020 autorisant la délégation de bureau de voter des délibérations

Etaient également présents : Mathieu KOKOT, Directeur

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant (Comité Syndical ou Bureau Syndical) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Compte tenu de tâches à effectuer et notamment dans la continuité du programme d'action et du contrat de territoire, il est nécessaire de renforcer les effectifs du service technique (ingénieur)

Considérant la nécessité de créer un emploi CHARGE DE MISSION GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS, au grade d'Ingénieur, en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait **de créer un emploi permanent à temps complet ;**

Le SEMEA propose de RECRUTER un(e) **CHARGE DE MISSION GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS**, de catégorie A, de la filière TECHNIQUE d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 01/05/2024

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
1	Ingénieur	Chargé de mission gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	35

- **Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3 de la loi N° 84-53 L332-8, 2° (2° : Pourvoir un emploi (catégories A, B ou C) lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté)**

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade déterminé

Les membres du Bureau Syndical après avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

CHARGENT le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent et à signer tous les documents s'y afférent

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire par

- l'envoi en préfecture le : 20/03/2024

Le Président

Thierry FLESCHE

